

COMMENT FAIRE AVEC MES INVESTISSEMENTS « VERTS » ?

Investir vert : c'est possible pour une PME. L'engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, c'est l'affaire de tous.

Votre PME peut choisir d'investir « vert » pour réaliser des économies d'énergie ou optimiser votre flotte de véhicules. Les banques sont mobilisées pour rechercher avec vous les solutions de financement adaptées : crédit moyen ou long terme, crédit-bail immobilier, location...

INVESTIR POUR ECONOMISER L'ENERGIE

Agir contre le réchauffement climatique c'est d'abord limiter les rejets de CO₂. Pour votre entreprise, cet enjeu « vert » doit être compatible avec votre activité professionnelle. Encore plus, les réductions d'énergies générées doivent rendre votre **investissement économiquement rentable** : un projet vert doit vous permettre de limiter vos charges tout en réduisant l'impact environnemental de votre activité. En outre, cette démarche d'économie d'énergie permet au niveau de votre PME d'afficher le respect des critères environnementaux vis-à-vis de vos clients et de vos partenaires.

La première question est d'analyser les économies réalisables en identifiant les postes de dépenses énergétiques. Vous pouvez aussi utilement vérifier l'état de votre outil de production et de vos équipements avant de **déterminer les économies possibles et les investissements utiles** : investir dans de nouveaux appareils ou machines, choisir des véhicules moins polluants, rénover ou changer de locaux ...

Des **nouveaux choix d'énergie** peuvent aussi être réalisés avec vos fournisseurs pour opter pour des sources d'énergies renouvelables et non-fossiles : photovoltaïque, hydraulique, géothermique ... Des **locaux plus récents** seront adaptés aux nouvelles normes écologiques avec des consommations d'énergie plus faibles, vous pouvez opter pour la construction, l'achat ou encore la location.

SE DEPLACER PLUS VERT

Lors du renouvellement de vos véhicules professionnels, vous pouvez **choisir des véhicules qui consomment moins** de carburant et ont des rejets polluants plus faibles. Vous pouvez anticiper le renouvellement de ces véhicules. Votre PME réalisera ainsi tout à la fois un acte en faveur de l'environnement et également un investissement économiquement pertinent et rentable. N'oubliez pas enfin que l'acquisition d'un véhicule à faibles émissions peut donner lieu à des conditions de financement voire des aides spécifiques (prime écologique, prime complémentaire en cas de mise au rebut d'un véhicule diesel, dispositifs de collectivités locales...).

Vous pouvez aussi adopter **d'autres moyens pour réduire l'impact des déplacements** réalisés par votre PME : privilégier l'usage des transports en commun, recourir aux nouvelles technologies (visio-conférences ou conférences téléphoniques au lieu de réunions), formation ou sensibilisation des collaborateurs de votre PME aux gestes d'éco-conduite...

VOTRE BANQUIER EST LE PARTENAIRE POUR RECHERCHER DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Comme pour tout investissement, votre banquier est l'interlocuteur qui pourra rechercher la ou les solutions de financement adaptées à votre besoin économique : crédit moyen ou long terme, crédit-bail mobilier ou immobilier, location ...

Votre chargé d'affaires analysera avec vous le **plan de financement de l'investissement prévu et la capacité de remboursement** de votre PME. D'autres éléments pourront être pris en compte dans votre analyse commune : le renouvellement des outils d'exploitation (machines, véhicules) souvent plus fiables avec un coût de maintenant abaissé, la réduction des charges et la rentabilité accrue liée à un nouvel équipement ou de nouveaux locaux, l'avantage commercial...

Echangez donc le plus tôt possible avec lui sur votre projet, le besoin et les économies attendues.

Des guides pratiques pour le climat :
la FBF a publié des guides pratiques destinés aux projets d'investissements des professionnels :

- [« économiser l'énergie »](#)
- [« se déplacer plus vert »](#)



en savoir plus : www.aveclespme.fr

